

Digne-les-Bains, le 16 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise de l'activité en montagne : des règles de bonnes conduites à respecter

Alors qu'une nouvelle saison de ski se prépare en France, première destination européenne, et que des millions de vacanciers ont rejoint ou s'appêtent à rejoindre les domaines skiables français, Violaine Démaret, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, souhaite appeler tous les pratiquants d'activités physiques hivernales à la plus grande prudence.

Montagne, grands espaces, neige vierge... synonymes de liberté, de plaisir et de sensations grisantes, ils peuvent être également source d'accidents. Malgré la mobilisation de l'ensemble des acteurs et l'amélioration constante de la sécurité sur les domaines skiables français, environ 45 000 interventions des services de secours ont lieu chaque saison. La plupart de ces accidents pourraient être évités si les conseils de bonne conduite étaient mieux connus et bien respectés.

L'enjeu : adopter les bons réflexes pour glisser en toute sérénité.

Sur les pistes:

- L'équipement doit être adapté : un casque et des fixations réglés par un professionnel lors d'une descente à ski ;
- Échauffez-vous avant de commencer une activité physique, et choisissez des parcours adaptés à votre niveau ;
- Contrôlez votre vitesse, soyez vigilant lors d'un dépassement et maîtrisez vos arrêts.

En randonnée :

- Vérifiez les conditions météorologiques, l'enneigement et les risques d'avalanche avant votre départ, et gardez à l'esprit que ces facteurs peuvent rapidement évoluer. L'équipement doit être adapté : prévoyez un triptyque DVA - pelle - sonde ;
- Avant de partir en randonnée, que ce soit à ski, raquettes ou à pied, informez vos proches de votre itinéraire et de vos heures de départ et d'arrivée.

De plus les conditions météorologiques restent instables :

- le faible enneigement rend les pratiques hivernales plus difficiles, en particulier avec le risque d'apparition de plaques de verglas ;
- le département était placé par Météo-France **en vigilance jaune avalanche** le lundi 14 février 2022. Le risque perdure, même après la fin de l'alerte.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex